Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20260414-202604014SMP-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de St Malo de Phily

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Référence
2026-04-014

Objet de la délibération
BATIMENTS - REHABILITATION BATIMENT EN COMMERCE 1 RUE EMILE BERNARD MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT 2

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 15/04/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 14 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, EKSI Selin, GLET Aurore, GOLIVET Lucile, LE BRET Alix, ROUXEL Isabelle, MM : ADRUBAL Valéry, DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas, SARRAZIN Jacques.

Excusés : BOUGET Didier donne pouvoir à DROUILLER Mickaël.
THIN Kavinn donne pour voir à ROUXEL Isabelle.

A été nommé secrétaire : PABOEUF Patrick.

Objet de la délibération :
BATIMENTS - REHABILITATION BATIMENT EN COMMERCE 1 RUE EMILE BERNARD MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT 2

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant 2 de la maîtrise d'œuvre.

Le présent avenant a pour objet la transformation du forfait provisoire (FP) de rémunération du maître d'œuvre en forfait de rémunération arrêté à la signature des marchés travaux.

> Coût prévisionnel des travaux à la signature du marché était fixé à 300 000 € HT

> Coût des travaux phase étude (octobre 2024) était de 384 850 € HT
(avenant 1, délibération du 25/11/2024)

> Coût des travaux phase chantier (février 2026) est de 496 735,59 € HT
(avenant 2)

Taux de rémunération de la Moe 9,55%

La rémunération de la Moe est fixée au montant de :

Missions de base :	28 650,00 € HT
Avenant n°1 :	8 103,18 € HT
Avenant n°2	10 685.07 € HT
Montant total des honoraires :	**47 438.25 € HT**
Mission complémentaire :	2 250,00 € HT
Avenant n°1 :	636,38 € HT
Avenant n°2	839.14 € HT
Montant total des honoraires :	**3 725.52 € HT**

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'avenant 2 et autorise Mme le Maire à le signer (avenant en annexe).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/04/2026
Mme Le Maire
Marie-Claire BRAULT